



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 25 mai 2022

Monsieur Stanislas Guerini

Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Objet : Préavis de grève pour les journées des 31 mai et 1^{er} juin 2022.

Monsieur le Ministre,

Dans le secteur du travail social et du médico-social et socio-éducatif, des mobilisations et actions sont organisées les 31 mai et 1^{er} juin.

Dans ces secteurs, les conditions de travail, d'accueil et de prise en charge se dégradent mettant à mal un service public de qualité au service de l'intérêt général et répondant aux besoins des populations.

Le bilan des politiques d'austérité menées est catastrophique entraînant la marchandisation et financiarisation du secteur, la perte de sens des métiers et la souffrance au travail.

Alors que les annonces d'extension du « Segur » à ce secteur devaient se traduire par le versement d'un complément de traitement indiciaire (CTI) rétroactivement le 1^{er} avril, il ne s'agit pour l'heure que d'une prime, non comprise dans le calcul de la retraite, qui ne bénéficient pas à l'ensemble des agent-es assurant un accompagnement social ou socio-éducatif et prenant en charge des publics en difficulté sociale.

La CGT revendique l'extension du CTI à toutes les agentes et agents toujours oublié.e.s du Ségur au 1^{er} juillet et de manière rétroactive. Par ailleurs, le nouveau gouvernement doit tenir les engagements du précédent en imposant dans tous les cas son versement sous la forme indiciaire et non pas sous la forme indemnitaire.

Il va de soi qu'il s'agit là d'un dispositif transitoire à nos yeux : des réformes pérennes d'une tout autre ampleur doivent rapidement être négociées et mises en œuvre.

Les professionnel·les de ces secteurs revendiquent des revalorisations salariales, des créations d'emplois pérennes ainsi que des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins de la population.

Dans le cadre de ces journées, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la Fonction Publique d'Etat, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de cette date.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Céline VERZELETTI
Co - Secrétaire Générale de l'UFSE-Cgt

Copie à : Madame Nathalie Colin - Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction publique

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : **01 55 82 77 56**-mel : ufse@cgt.fr